



Government of the Netherlands

PROJET MORINGA DU CBI

Les INCOTERMS

FORMATION 9.1

CBI



Transforming Trade Together

Dr Andreas WESSELMANN

Mr Kees-Jan van Til



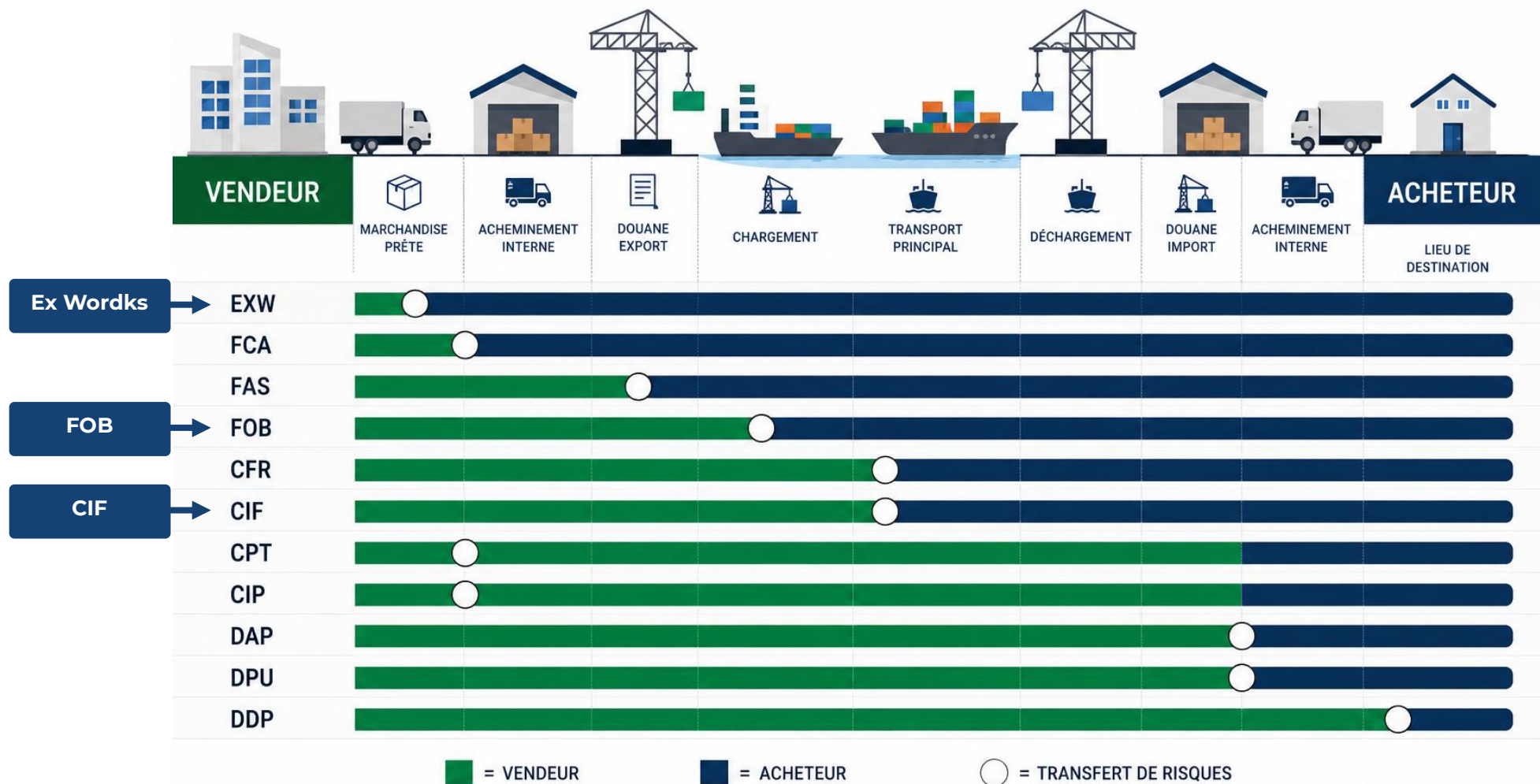
Les INCOTERMS

- Un incoterm indique les **obligations** ainsi que les **responsabilités** particulières du **vendeur** et de **l'acheteur**.
- Ce terme s'utilise dans le commerce international.
- Il existe actuellement une liste de 11 incoterms.





Les principaux INCOTERMS





INCOTERMS : Utilisation et compréhension

Initié par CBI, exécuté par Triple Trade SARL et PFI

1. INCOTERMS C'est quoi?

- Les « International Commercial Trade Terms », ou INCOTERMS en abrégé, sont des termes de vente **standardisés**, que les acheteurs et les vendeurs utilisent pour communiquer quelle partie est **responsable des tâches, des coûts et des risques** associés au transfert des marchandises à l'acheteur dans le cadre d'un commerce international.
- Il s'agit **d'accords juridiquement contraignants** publiés par la Chambre de commerce internationale (CCI) et suivis par toutes les pays.





2. Responsabilités et Obligations

Chaque Incoterm définit les responsabilités et obligations suivantes :

- Point de livraison ;
- La partie responsable des frais de transport ;
- Exigences en matière d'exportation et d'importation ;
- La partie responsable de l'assurance du fret ;

3. EXW (Ex Works ou Ex-Warehouse)

- Le vendeur est responsable de l'emballage des produits et de leur mise à disposition.
- La cargaison est transférée à l'acheteur alors qu'elle se trouve encore sur le site du vendeur.
- L'acheteur est alors responsable de l'empotage, l'exportation, de l'expédition et de l'importation des marchandises vers leur destination.





4. FOB (Free on board)

Libre à bord

- Le vendeur doit gérer l'ensemble du processus d'exportation de la cargaison et charger les produits sur le navire.
- Une fois la cargaison chargée en toute sécurité, les produits sont transférés à l'acheteur.
- L'acheteur doit payer les frais de transport des marchandises jusqu'à leur destination et est responsable de tous les frais d'importation.

5. CFR (Cost and Freight)

Coût et fret

- Le vendeur est responsable du transport de la cargaison jusqu'au port de l'acheteur.
- Une fois les marchandises arrivées au port, la responsabilité est transférée à l'acheteur.
- L'acheteur doit alors décharger la cargaison et importer les marchandises dans le pays de destination, puis les importer et les livrer à la destination finale.





6. CIF (Cost Insurance and Freight)

- Le vendeur est responsable des coûts d'expédition et d'assurance de la cargaison jusqu'au port demandé par l'acheteur.
- Une fois les marchandises arrivées au port, la responsabilité des marchandises est transférée à l'acheteur.
- L'acheteur doit alors couvrir les coûts de déchargement, d'importation et de livraison de sa cargaison.
- Le CIF exige du vendeur qu'il souscrive une assurance fret.





Type de Transport	Tout mode de transport		Mer et voies navigables intérieures uniquement				Tout mode de transport vers destination				
INCOTERMS 2020	EXW	FCA	FAS	FOB	CFR	CIF	CPT	CIP	DAP	DPU	DDP
	Ex Works (place)	Free Carrier (place)	Free Alongside Ship (port)	Free On Board (port)	Cost & Freight (port)	Cost, Insurance & Freight (port)	Carriage Paid To (place)	Carriage and Insurance Paid To (place)	Delivered At Place (place)	Delivered At Place Unloaded (place)	Delivered Duty Paid (place)
Transfer de Risque	A la disposition de l'acheteur	Sur le transport d'acheteur	A côté du navire	A bord du navire	A bord du navire	A bord du navire	A bord de tout mode de transport	A bord de tout mode de transport	Au lieu indiqué	Au lieu indiqué Déchargé	Au lieu indiqué

Responsabilités & Charges

Emballage pour l'exportation	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Frais de chargement	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Livraison au port	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Droits d'exportation, taxes et dédouanement	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Frais de manutention au terminal d'origine	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Chargement sur le navire	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Frais de fret	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Assurance	Négociable	Négociable	Négociable	Négociable	Négociable	Vendeur	Négociable	Vendeur	Négociable	Négociable	Négociable
Frais de manutention au terminal de destination	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Livraison à destination	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Déchargement à destination	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Acheteur
Droits d'importation, taxes et dédouanement	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur



CBI



Transforming Trade Together

Organisation : CBI- Transforming Trade Together

Adresse : Prinses Beatrixlaan 2, 2595 AL, The Hague

Email : ingredients@cbi.eu

Site web : www.cbi.eu/projects/moringa-burkina-faso

Les informations contenues dans ce document sont issues de la mise en œuvre du projet Moringa et Ingrédients Naturels financé par CBI – Transforming Trade Together. Elles n'ont pas fait l'objet d'une validation scientifique.